

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2019**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 9 septembre 2019, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs Michel COLLETAZ, Jacques LAMY, Jean-Claude LAURENT, Mme Sylvie COMUZZI, M. Jean-Pierre BARDE, Mme Christiane MAURON, M. Henri BOISIER, Mme Françoise DESMIDT, M. Raymond JOYARD, Mrs Michel MOINE, Daniel ANSELMETTI, Mmes Laurence SANCHEZ-ROL, Edda GRASSET, Marie-Josèphe DUPUIS, M. Xavier BOSSAN, Mmes Sandrine MATHIEU, Cécile PERRET
Excusés :	M. Jean-Louis PECHOUX, Mme Peggy SAINT-JEVEINT
Pouvoirs :	M. Jean-Louis PECHOUX à M. Henri BOISIER
Secrétaire de séance :	Mme Laurence SANCHEZ-ROL

Ouverture de la séance : 20 h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2019 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

NEANT



DEVIS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Décision du 25/06/2019

Signature du devis DEVB- 031-2019 avec ETS VERDET., de 4.500 € HT soit 5.400 € TTC pour l'aménagement du parvis de la mairie, sablage à sec des murets béton

Décision du 15/07/2019

Signature du devis DEVB-032/2019 avec ETS JACQUET de 2.170 € soit 2.604 € TTC pour la réalisation d'une couverture sur mur de pierre (parvis du monument aux morts)

Décision du 29/08/2019

Signature du devis DEVB-033-2019 avec ENEDIS, de 2.267 € soit 2.720,40 € TTC pour le raccordement électrique d'une borne de recharge double en tarif bleu (cœur de village)

Décision du 02/09/2019

Signature du devis DEVB-034-2019 avec PETIOT TERRASSEMENT, de 4.415 € HT soit 5.298 € TTC pour la création d'un puit perdu impasse des Pâquerettes

Décision du 11/09/2019

Signature du devis DEVB-035-2019 avec PERRIER Bernard, de 5.184 € HT soit 6.220,80 € TTC pour le fauchage et l'élagage au rotor pour l'entretien des chemins communaux

DECISION DU MAIRE

N° 2019011 : Virement de crédit n° 1 pour la somme de 100.000 € du compte 020 (dépenses d'imprévus) vers le compte 2313 – OP 228 Aménagement cœur de village



DELIBERATION 2019035 : CREATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste de catégorie C d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale d'un an à partir du 23 septembre 2019. La durée hebdomadaire de l'emploi est fixée à 35h.

DELIBERATION 2019036 : ETAT DES CREANCES ETEINTES ANNEES 2011 A 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'admettre en créances éteintes, pour un montant global de 12.739,46 €, la liste des titres émis entre les années 2011 et 2017, et de les imputer sur le budget général (21400).

DELIBERATION 2019037 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – SECTEUR SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

ANNULEE ET REMPLACEE PAR DELIBERATION 2019050

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne aux taux maximum (80 %) pour aider au financement de l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le secteur des bâtiments scolaires et périscolaires.

DELIBERATION 2019038 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – SECTEUR LA VIGNETTE

ANNULEE ET REMPLACEE PAR DELIBERATION 2019051

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne aux taux maximum (80 %) pour aider au financement de l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le secteur de la Vignette.

DELIBERATION 2019039 : GARANTIE FINANCIERE ACCORDEE A SEMCODA POUR LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS PLUS ET 7 LOGEMENTS PLAI LES BALCONS DE L'OIGNIN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à SEMCODA pour prêts : PLUS CONSTRUCTION, PLUS FONCIER, PLAI CONSTRUCTION et PLAI FONCIER pour un montant total de 2.000.000 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à financer l'opération de construction « Les Balcons de l'Oignin ». Les caractéristiques des prêts sont définies ci-après.

Le Conseil Municipal précise que cette garantie est accordée à la condition stricte que les logements respectent les conditions de financement PLUS et PLAI.

Il déclare que cette garantie est accordée avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celle relatives au plafond de la garantie, de la division du risque et au partage du risque.

LIGNE DU PRET 1 PLUS CONSTRUCTION	
CARACTERISTIQUES	
Montant	879.550 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement Durée de la phase d'amortissement : 40 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

LIGNE DU PRET 2 PLUS FONCIER	
CARACTERISTIQUES	
Montant	244.000 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement Durée de la phase d'amortissement : 47 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

LIGNE DU PRET 3 PLAÏ CONSTRUCTION	
CARACTERISTIQUES	
Montant	759.550 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

LIGNE DU PRET 4 PLAI FONCIER	
CARACTERISTIQUES	
Montant	116.900 €
Durée totale du prêt	Sans phase de préfinancement Durée de la phase d'amortissement : 47 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 0.20 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous la forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances	Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A), Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %

DELIBERATION 2019040 : ADHESION AU SERVICE DE LA PREVENTION SPECIALISEE 2019 A 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion au service de prévention spécialisée, pour la période 2019-2021 ; il précise qu'il accepte la répartition financière basée sur l'indice INSEE de la population de chaque commune adhérente. Il demande une communication plus élargie à destination de la commune d'Izernore par les opérateurs de terrain, relative aux dossiers la concernant.

DELIBERATION 2019041 : ADMISSIONS DE CREANCES EN NON-VALEUR - ANNEES 2014-2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'admission en non-valeur des recettes figurant sur l'état de la trésorerie et détaillé comme suit :

- Année 2014 – budget général : 0.10 € TTC
- Année 2015 – budget général : 0.04 € TTC

DELIBERATION 2019042 : ADMISSION EN NON-VALEUR – ANNEE 2013

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'admission en non-valeur des recettes figurant sur l'état de la trésorerie et détaillé comme suit :

- Année 2013 – budget général : 164.70 € TTC

DELIBERATION 2019043 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - LES BALCONS DE L'OIGNIN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la décision modificative N° 1 – Budget les Balcons de l'Oignin : Virement de crédit du compte 637 au compte 65388 pour un montant de 10 €

DELIBERATION 2019044 : INSTAURATION DU TELETRAVAIL

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019023 du 20 mai 2019 (raison matérielle)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place le télétravail au sein des services de la mairie d'Izernore à compter du 27 mai 2019 dans les conditions prévues par la loi relative à la fonction publique territoriale. La saisine du Comité Technique est prévue ultérieurement.

DELIBERATION 2019045 : CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) AU SIEA

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et 1 abstention d'accepter les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production.

DELIBERATION 2019046 : PROCEDURE DE DISSOLUTION DU SIIF ENTRAINANT UNE REPARTITION DE SON ACTIF ET DE SON PASSIF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière (SIIF) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il accepte les conditions de liquidation du Syndicat comme suit :

- **AFFECTATION DU RESULTAT** : le résultat comptable sera affecté à Haut-Bugey Agglomération (HBA) qui reprendra les droits et obligations de ses communes membres, qui étaient membres du SIIF :
A ce jour, le résultat comptable est estimé, compte tenu du budget primitif 2019, à :
 - Section de fonctionnement : déficit de 28.042,90 €
 - Section d'investissement : excédent de 46.644 €
 - SOLDE POSITIF : 18.601,10 €
- **REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF** : l'actif et le passif seront reversés à HBA après les vérifications d'usage auprès de la Trésorerie d'Oyonnax, comptable assignataire des comptes des deux collectivités.
- **REPARTITION DE L'EMPRUNT** : SANS OBJET
- **REPARTITION DE PERSONNEL** : SANS OBJET
- **ARCHIVES SYNDICALES** : elles seront récolées et transmises à HBA, après visa de l'Archiviste de l'Ain.

DELIBERATION 2019047 : COUPES AFFOUAGERES 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 comme suit :

Parcelle	Type de Coupe	Volume Présumé (m3)	Surface (ha)	Année	Type	Mode de commercialisation	
						Vente ONF	Délivrance
8	AMELIORATION	340	6.9	2020		X	
22	TAILLIS SOUS FUTAIE	12	0.3	2020	Affouage Cession		X
23_x	TAILLIS SIMPLE	12	0.3	2020	Affouage Cession		X

DELIBERATION 2019048 : MODIFICATION DES STATUTS DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION (HBA) – PRISE DE COMPETENCE « PARTICIPATION A L'AMENAGEMENT ET A LA GESTION DES SITES ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de Haut-Bugey Agglomération pour la prise de compétence : « *Participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissement d'enseignement supérieur et de recherche* ».

DELIBERATION 2019049 : CONVENTION AVEC ENEDIS POUR L'ALIMENTATION DE BORNES IRVE SITUEES GRANDE RUE A IZERNORE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une convention de servitudes à ENEDIS pour effectuer la mise en souterrain d'un câble électrique basse tension permettant d'alimenter les bornes IRVE de recharge qui seront implantées Grande Rue, dans le cadre de l'aménagement du cœur de village.

DELIBERATION 2019050 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – SECTEUR SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2019037

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne aux taux maximum (50 %) pour aider au financement de l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le secteur des bâtiments scolaires et périscolaires.

DELIBERATION 2019051 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – SECTEUR LA VIGNETTE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2019038

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne aux taux maximum (50 %) pour aider au financement de l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le secteur de la Vignette.

DELIBERATION 2019052 : FIXATION DU TAUX HORAIRE DES AGENTS COMMUNAUX INTERVENANT POUR LE COMPTE D'UN TIERS OU EN REPRISE D'UN DESORDRE CAUSE PAR UN TIERS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les coûts horaires indiqués ci-après dans le cadre de la facturation aux tiers des interventions des agents communaux pour leur compte ou en reprise des désordres qu'ils auront pu occasionner.

DESIGNATION	TARIF 2019
Du lundi au vendredi pendant les heures de service	30 €
Du lundi au vendredi en dehors des heures de service	35 €
Le week-end et les jours fériés	40 €
Tous les jours entre 22h et 7h	50 €
+ Frais de déplacement	Au taux en vigueur

DELIBERATION 2019053 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative N° 1 sur le budget principal.

Un virement de la somme de 110.000 € sera effectué du compte 2313 – Constructions vers le compte 1641 – Emprunts

DELIBERATION 2019054 : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/10/2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois permanents communaux à compter du 1^{er} octobre 2019, comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		NOMBRE			
EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	AUTORISES	POURVUS STAGIAIRE / TITULAIRE	POURVU CONTRACTUEL	NON POURVU
Fonctionnel	Directeur Général des Services de commune de – de 3500 habitants	1	1	0	0
Service administratif	Attaché Territorial Principal	1	1	0	0
	Attaché Territorial	1	0	0	1
	Rédacteur Territorial	1	0	0	1
	Adjoint Administratif Territorial principal 1 ^{ère} classe	2	2	0	0
	Adjoint Administratif Territorial principal 2 ^{ème} classe	3	1	0	2
	Adjoint Administratif Territorial	1	0	0	1
Service technique	Agent de Maîtrise	2	2	0	0
	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	3	1	0	2
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	5	1	0	4
	Adjoint Technique Territorial	3	2	0	1
Service social	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	2	1	0	1
Service culturel	Attaché de conservation du patrimoine	1	0	0	1
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	0
	Adjoint du patrimoine	1	0	1	0
Total		29	14	1	14

DELIBERATION 2019055 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en compte :

- Le remboursement des indemnités repas dans la limite de 15 €/repas, dès lors que l'agent a été préalablement autorisé. Le remboursement intervient sur présentation des pièces justificatives.
- Le dépassement pour une durée limitée et autorisée au cas par cas les taux forfaitaires des indemnités de mission et de stage, dans la limite des sommes effectivement engagées par l'agent et après y avoir été préalablement autorisé.

DELIBERATION 2019056 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A HISTHOIRIA – 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association HISTHOIRIA d'un montant de 3.500 €.

En effet l'action de prospection géophysique supportée par l'association HISTHOIRIA relève d'une commande de la commune d'Izernore destinée à disposer d'un plan géolocalisé de la zone archéologique d'Izernore nécessaire aux connaissances historique et scientifiques.

Le montant de l'opération s'élève à 10.059,60 € pour lequel deux subventions ont été attribuées ; l'une du département de l'Ain pour 3.320 €, l'autre de la DRAC pour 3.300 €, la commune quant à elle contribue à cette opération pour un montant de 3.500 € (en incluant les frais de gestion).

DELIBERATION 2019057 : ACQUISITION DE PARCELLES ROUTE DE BUSSY AUPRES DE INLI AURA A L'EURO SYMBOLIQUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir, à l'Euro symbolique, auprès de la Société INLI AURA la parcelle sise impasse des Pâquerettes, cadastrée section AI n° 250, d'une surface totale de 487 m². Les frais afférents seront pris en charge par la Société INLI AURA.

DELIBERATION 2019058 : ACQUISITION DE PARCELLES RUE DU PONTET AUPRES DE INLI AURA A L'EURO SYMBOLIQUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir, à l'Euro symbolique, auprès de la Société INLI AURA, les parcelles sises rue du Pontet, hameau de Tignat, cadastrées section AE n° 80, 81, 82 et 84 pour une surface totale de 298 m² destinées à l'accotement de la voirie.

Les frais afférents seront pris en charge par la Société INLI AURA.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Le Directeur de l'école confirme que 252 élèves ont effectué la rentrée scolaire, dont 8 élèves de classes ULIS. Les effectifs se décomposent comme suit :

Petites, moyennes et grandes sections : 78 élèves

CP, CE1 et CE2 : 102 élèves

CM1 et CM2 : 72 élèves

Un directeur d'école, 12 professeurs des écoles, 3 Auxiliaires de Vie Scolaire Handicap et 4 assistantes maternelles composent l'équipe scolaire.

La municipalité a procédé à l'achat de 8 tablettes numériques pour l'école maternelle et 15 tablettes numériques pour l'école primaire. Ce matériel a été mis en service pour la rentrée.

COURS ELCO (Enseignement de Langues et Cultures d'Origine) : des cours de langue marocaine ont été mis en place à la rentrée dans les locaux scolaires.

PLAN MERCREDI : les activités du mercredi matin dans le cadre du périscolaire avec les Grillons sont en cours d'étude. Le PEDT (Projet Educatif De Territoire) est en attente du retour de la DECS.

Nettoyage des locaux scolaires :

Le contrat pour l'entretien des locaux avec la Société CARRARD/ATALIAN prendra fin en décembre 2019.

Dans le cadre du retour de l'école à 4 jours, des heures seront libérées par les ATSEM. 2 d'entre elles reprendront le ménage courant du soir et du mercredi et le « gros » ménage lors des vacances scolaires.

Le nettoyage du gymnase sera assuré en totalité par les services techniques à compter du mois de janvier 2020.

VIE ASSOCIATIVE

L'assemblée générale du SOU des ECOLES a connu une mobilisation importante de la part des parents d'élèves et le conseil d'administration s'est renforcé de 7 nouveaux membres.

Le Conseil Municipal prend connaissance des remerciements de 3 associations suite à un versement de subvention : Solidarité Haut Bugey, Secours Populaire et les Crins d'Izernore (subvention exceptionnelle).

Dans le cadre de la prévention de la radicalisation dans le sport, une réunion est organisée par la préfecture le 25 novembre 2019 à Peronnas.

Le Conseil Municipal propose de mettre en place une matinée d'information destinée aux associations de la commune dans le cadre du RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données). C'est le cabinet NOVATEC CONSULTING qui sera en charge de cette matinée le 30 novembre 2019.

VIE CULTURELLE

Les journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les 21 et 22 septembre 2019. Un spectacle sera proposé sur le thème de « UN EMPEREUR A ISARNODURUM » le samedi à 14h30, le dimanche à 11h et 14h30.

HAUT-BUGEY AGGLOMERATION

L'enquête publique lancée par HBA pour le PLUiH se déroulera conjointement sur les 36 communes du territoire du 9 septembre au 9 octobre 2019 inclus.

Les requêtes enregistrées en mairie seront transmises chaque soir à HBA

Un lien sur le site de HBA permet de consulter en ligne le PLUiH

La permanence du commissaire enquêteur en mairie d'Izernore aura lieu le LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 de 14h à 17h.

Le PLUiH sera applicable et non opposable (sous réserve de la validation par les services de l'état) dès JANVIER 2020.

TRAVAUX

Aménagement des espaces publics :

Une extension des travaux de voirie côté sud a été définie par un avenant sur une distance d'environ 20m (mis à niveau EP et EU).

Panneau d'information des travaux : à mettre en place

Après réalisation du désactivé : nécessité de 21 jours d'attente avant utilisation du parking

Mobilier urbain : en commande, installation à réception

Suppression d'une barrière face à la Poste à prévoir : afin de faciliter la manœuvre des gros véhicules en provenance de Ceyssiat.

Suppression de la vanne gaz vers l'église : procédure en cours.

Pragnères : en attente pour savoir si le bac fleuri pourra être conservé

Proposition d'installation de la roue à aube retrouvée dans le cadre des travaux au barrage d'Intriat : voir les conditions de sécurité.

Toiture de l'église :

Une demande d'accompagnement des services d'ingénierie du département a été faite.

Il sera nécessaire de tenir compte des avis de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France.

Chauffage de l'église :

Une réunion est programmée le 19 octobre 2019 sur site.

Un test de chauffage sous les bancs (8 bancs + l'autel) sera réalisé.

Subvention pour La protection des vitraux de l'église :

Suite à la demande de subvention pour la protection des vitraux de l'église et aux travaux réalisés : une participation ne sera acceptée que concernant les vitraux classés.

Ecole maternelle :

La campagne de rénovation des peintures des classes et circulations de l'école maternelle s'est achevée cet été par la dernière tranche des couloirs.

Salle place de l'Eglise :

Peinture de la montée d'escaliers et de la salle à prévoir

DDFiP

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de la nouvelle cartographie de la DDFiP.
Dans le cadre de la décentralisation, un service de proximité sera mis en place dans les MSAP

QUESTIONS DIVERSES

HAPPY TAB : la municipalité met une salle à disposition de l'ADAPA dans le cadre d'une formation totalement gratuite sur tablettes pour les personnes âgées de + de 60 ans pour une session de 6 à 8 personnes au maximum s'étalant sur 12 semaines.

CHEQUIER JEUNES 01 : le Conseil Départemental a mis en place depuis août 2017 le chéquiers jeunes 01. Les bénéficiaires sont directement informés par le Conseil Départemental.

OPERATION DAKOTA en quelques chiffres : entre 15.000 et 17.000 visiteurs (estimation aérienne), 1.200 repas sous chapiteau, 1.500 bugers et 750 kgs de frites...

A noter les remerciements de la part de l'équipage du DC3.